



Programme des prix et bourses

Directives concernant la demande

Bourse pour les résidents en médecine de famille

Pour être complet, le dossier de demande de la Bourse pour les résidents en médecine de famille doit comprendre les éléments suivants :

- Les coordonnées de la personne candidate
- Le nom de l'université de la personne candidate

Veillez téléverser séparément les documents suivants en format PDF :

- Un court CV décrivant votre candidat ou candidate (maximum quatre pages)
- Deux lettres d'appui de membres de la faculté

Les lettres d'appui sont une composante importante du processus de sélection pour la Bourse pour les résidents en médecine de famille. Elles devraient contenir suffisamment d'information sur les compétences de leadership et de présentation orale de votre candidat ou candidate pour appuyer sa candidature. Les candidats et candidates seront notés en fonction de leurs réalisations universitaires liées à la médecine de famille, de leurs qualités de leadership, de leurs services rendus à une communauté dont les besoins ne sont pas comblés, de leurs aptitudes de présentation orale et de leurs réalisations exceptionnelles durant les études prédoctorales ou la résidence. Veuillez fournir autant de détails que possible.

Dans un autre document, veuillez fournir des pièces justificatives attestant de l'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- Les activités de leadership au cours de la résidence ou des qualités de leadership (autres que les activités relevant du département et du programme, p. ex., implication en médecine de famille organisée, au sein de la Section des résidents du Collège des médecins de famille du Canada ou de Médecins résidents du Canada).
- Réalisations universitaires liées à la médecine de famille (p. ex., publications)
- Réalisations en recherche
- Réalisations uniques ou activités exceptionnelles durant les études prédoctorales ou la résidence
- Service auprès de populations vulnérables, telles que les populations rurales, les Autochtones, la communauté 2LGBTQ+, les personnes souffrant de toxicomanies ou de problèmes de santé mentale, les personnes vivant dans les quartiers défavorisés, etc.